

# Professionnel du Gaz : renouvellement du test PG Installation et/ou Maintenance

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Public concerné :**

Chefs d'entreprise et salariés d'entreprises de plomberie / chauffage, installateurs et maîtres d'œuvre souhaitant mettre à jour leurs connaissances dans le but de renouveler leur appellation.

**Effectif :**

- 12 participants au maximum

**Prérequis :**

- Parler, lire et écrire français
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication)
- Détenir l'appellation PG Installation et/ou Maintenance.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

- Formateur expert sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques, partage d'expériences et exercices pratiques
- Salle de formation équipée (paperboard, vidéoprojecteur)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

**Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :**

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Remise d'une attestation de formation
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action
- Evaluation par QCM : le candidat au renouvellement de l'appellation PG doit obtenir la note de 24/30 pour valider chaque test (PG Installation, PG Maintenance). Validité : 3 ans, extension possible chaque année dans la limite de 3 années supplémentaires (soit 6 ans au maximum) si aucune anomalie n'est caractérisée durant les 3 années précédant la première échéance du test.

**Bon à savoir** : pour obtenir l'appellation PG, l'entreprise doit satisfaire à plusieurs critères qualitatifs et administratifs : consultez le site [habitA+](#) ou rapprochez-vous de votre organisation professionnelle. Les frais d'inscription aux tests ne sont pas compris dans le coût de la formation. Ils seront précisés à l'inscription et vous seront facturés directement par l'organisme de contrôle.

**Objectifs :**

- Connaître et mettre en pratique toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 23 février 2018 applicable au 01 janvier 2020
- Anticiper les audits et prévenir les anomalies
- Se présenter au renouvellement du test de validation PG Installation (extension possible PG Maintenance).

**Programme :**

■ **1<sup>er</sup> JOUR :**

**Les responsabilités juridiques des professionnels**

**La nouvelle réglementation gaz**

**La réglementation dans les installations domestiques :**

- Les canalisations
- Les dispositifs de coupure collectives et individuelles
- Le raccordement des appareils

■ **2<sup>ème</sup> JOUR :**

**Les locaux et les ventilations :**

- La VMC, la VMC GAZ
- Amenée d'air et évacuation d'air vicié
- Utilisation d'un ancien conduit d'évacuation de fumée

**L'installation des appareils et des conduits de fumée :**

- Les appareils raccordés
- Les appareils non raccordés
- Les conduits de raccordement
- Les appareils à circuits étanches

**L'étanchéité de l'installation**

**Les certificats de conformité**

**Préparation et passage du QCM de validation des connaissances.  
Corrigé en commun, bilan et synthèse de la formation.**

**Le + de la formation :**

2 jours pour intégrer les évolutions du dernier arrêté et renouveler son appellation PG Installation (extension possible PG Maintenance).